

Le Conseil d'Orientation de la Vie Associative (COVA)

Plus de 250 associations sont présentes à Béthune. Afin de soutenir leur participation à l'animation de la Ville et de leur offrir un espace d'expression, la Municipalité a créé le Conseil d'Orientation de la Vie Associative (COVA).



La Ville de Béthune a mis en place une instance consultative de la vie associative : le COVA (Conseil d'Orientation de la Vie Associative). Cette instance permet aux associations d'exprimer leurs besoins, leurs envies et de participer à l'animation et aux projets de la Ville.

Qu'est-ce que le COVA ?

Le COVA est une instance représentative du tissu associatif de Béthune. Il est composé de membres d'associations béthunoises et est coordonné par les services de la Ville.

Les associations membres du COVA

Le vendredi 26 mars 2021, un tirage au sort a eu lieu afin de renouveler les membres Vie Associative (COVA) dans chaque domaine.



SOURD OU MALENT



EN 1 CLIC

Solidarités

APF France Handicap

Sport

La Jeunesse
béthunoise

Culture et animation

Danse Animation
Hauts-de-France

Engagement citoyen

ASORBE

Association du quartier du
Mont Sans Pareil

Judo ACAMA
Béthune

ALIM

UNORAB

ABSL

Futsal Club
béthunois

Femmes et
Perspectives

Femmes solidaires
pour la Paix

Béthune Partage

Béthune
Athlétisme

Compagnie Nautique

Amicale des
Décorés du travail

Qui compose le COVA ?

- 16 représentants d'associations qui siègent pour 3 ans (renouvelable une fois)
- 4 élus municipaux de référence
- 4 secteurs représentatifs : solidarités, sport, culture et animation, engagement citoyen
- 1 service municipal dédié à la coordination, à l'animation et à la logistique

Quelles sont ses missions ?

- Proposer, animer et coordonner des événements liés au secteur associatif (Forum des associations, Fête des bénévoles,...)
- Émettre des propositions sur les conditions de mise à disposition de matériel et de locaux de la part de la Ville
- Travailler sur des programmes de formation des bénévoles
- Animer des rencontres autour de différents sujets de réflexion
- Mettre en place de nouveaux outils de communication

Comment fonctionne le COVA ?

- Une réunion plénière par trimestre sur invitation du service de la Ville. Aussi, la fréquence des réunions se modulera selon le calendrier des événements.
- Des sujets débattus et votés
- Ni président, ni trésorier, ni secrétaire, le COVA fonctionne de manière collective
- Chacun dispose d'un droit de parole équivalent
- Le COVA émet des préconisations et des souhaits d'actions étudiés ensuite par la Municipalité
- Mise en place d'ateliers thématiques spécifiques